



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROGRAMME CADRE D'APPUI A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

Cotonou, le 9 AOÛT 2019

Le Coordonnateur National,

A
Madame et Messieurs les Directeurs Généraux
des Agences Territoriales de Développement
Agricole (ATDA)

N° 3036 /19/ProCAD/PPAAO/SA

Objet : a/s identification des animateurs et superviseurs dans le cadre de la diffusion à grande échelle des technologies générées par le PPAAO

Madame et Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans le cadre de la diffusion à grande échelle des technologies générées par le Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), il a été retenu de mettre en place la stratégie d'animation au sein des plateformes d'innovation.

Pour ce faire, il est prévu d'identifier au sein de vos pôles de développement respectifs, des animateurs ainsi que des superviseurs ayant connaissance de l'outil plateforme d'innovation. Ces animateurs devront disposer d'au moins un diplôme de BEAT ou d'un diplôme équivalent et détenir de solides expériences en techniques d'animation en milieu rural. Le diplôme requis pour les superviseurs est d'au moins le BAC +3 dans les filières agricoles.

Ces deux catégories d'agents auront à animer et superviser de façon rapprochée les plateformes d'innovation existantes dans vos pôles développement ainsi que de nouvelles qu'ils auront à créer. Leur mission s'étalera sur quatre (04) mois de Septembre à Décembre 2019.

A cet effet nous vous demandons de bien vous nous accompagner dans la diffusion de ladite information en vue de recueillir un nombre suffisant d'animateurs et de superviseurs pour couvrir vos communes. **Les dossiers des postulats devront être déposés au sein de vos sièges respectifs au plus tard le 21 août 2019.**

Ces dossiers comporteront :

- Une demande précisant le poste (animateur ou superviseur) et deux départements au sein desquels l'intéressé peut exercer ;
- Un acte de naissance légalisé ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ;
- Un curriculum vitae et tout acte pouvant prouver les connaissances de l'outil plateforme d'innovation par l'intéressé.

La condition requise pour l'une ou l'autre des catégories est de disposer d'au moins d'une motocyclette personnelle en bon état de marche.

Les dossiers déposés sous plis fermés dans vos ATDA respectifs seront transmis par vos soins au ProCAD à Cotonou par tous les moyens au plus tard le 22 août 2019.

Un atelier de cadrage et de lancement de l'activité sera organisé avant fin août 2019 et sera l'occasion pour vous donner de plus amples informations sur le déroulement proprement dit de l'opération.

Comptant sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, **Madame et Messieurs les Directeurs Généraux**, l'expression de nos salutations distinguées.


Bertin ADEOSSE

